

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
14 JUIN 2013 (1ère partie)**

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

2013.06.151 - BASES DE LOISIRS DES VIEILLES FORGES ET DE BAIRON

Hébergement des moniteurs sportifs et nageurs sauveteurs

Signature d'une convention

La Commission Permanente :

- AUTORISE l'hébergement des moniteurs sportifs et des maîtres nageurs dans les campings des Vieilles Forges et de Bairon, pour la saison estivale 2013 ;
- APPROUVE les conventions à intervenir avec la société ILD dont le siège social est situé à AIX EN PROVENCE (13), gestionnaire des campings des Vieilles Forges et de Bairon, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération, précisant les modalités de mise en œuvre de l'accueil des moniteurs sportifs et des nageurs sauveteurs, du 21 juin au 2 septembre 2013 ;
- AUTORISE le Président à signer ces documents, ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

**2013.06.152 - BASE DE LOISIRS DEPARTEMENTALE DU LAC DES VIEILLES FORGES
Organisation de patrouilles à cheval en période estivale - Signature d'une convention**

La Commission Permanente :

- DECIDE de reconduire, en 2013, la mise en place de patrouilles à cheval pour effectuer la surveillance de la base de loisirs départementale des Vieilles-Forges, en période estivale ;
- APPROUVE la convention à intervenir avec la Région de Gendarmerie de Champagne-Ardenne et la Société Hippique de CHARLEVILLE-MEZIERES, telle qu'elle figure en annexe à la délibération, précisant les modalités de mise en œuvre de cette opération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

Le coût correspondant sera pris en charge sur les crédits inscrits au Budget Primitif de 2013, au titre du fonctionnement des bases de loisirs départementales.

DIRECTION DES FINANCES

**2013.06.172 - DATE - AIDE AU SAUVETAGE ET A LA RESTRUCTURATION DES
ENTREPRISES - SOCIETE EURO STRUCTURE**

La Commission Permanente, au titre du dispositif d'aide au sauvetage et à la restructuration des entreprises :

- DECIDE d'accorder à la société EURO STRUCTURE, située sur la Zone Industrielle de Glaire à SEDAN, une avance, remboursable en une fois, dans un délai de 6 mois après le versement des fonds, le taux d'intérêt applicable à cette avance étant de 1,298 % ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
14 JUIN 2013 (2ème partie)**

DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

**2013.06.147 - PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL AUX COMMEMORATIONS DE LA
GRANDE GUERRE DANS LES ARDENNES - Communication**

Le Président du Conseil général présente à la Commission Permanente une communication relative à la participation du Conseil général aux commémorations de la Grande Guerre dans les Ardennes.

**2013.06.148 - DON DES ARCHIVES DE LA FEDERATION MUSICALE DES ARDENNES (FMA)
Communication**

Le Président du Conseil général présente à la Commission Permanente une communication relative à une proposition de don de Madame Françoise HARBULOT, Présidente de la FMA (Fédération Musicale des Ardennes), transférant à la collectivité la propriété des archives de la Fédération.

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

**2013.06.149 - REFECTION DE LA CHAPELLE ET DU COUVENT DES CORDELIERS DE LA
CASSINE A VENDRESSE**

La Commission Permanente, au titre de la protection et de la valorisation du patrimoine ardennais :

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions d'un montant maximum pour l'ensemble des travaux de réfection de la Chapelle et du Couvent des Cordeliers de La Cassine à VENDRESSE, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 11 octobre 1930, les travaux étant réalisés en plusieurs tranches et la première permettant de pallier les besoins les plus urgents ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir ou document relatif à ce dossier.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

**2013.06.150 - SIGNATURE DU CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GENERAL
ET LES AGENCES DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET RHIN-MEUSE - Première répartition des
crédits de solidarité urbain-rural par l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE**

La Commission Permanente, afin de coordonner les actions du Conseil général pour une meilleure gestion des ressources en eaux et des milieux aquatiques, et permettre la mise en œuvre de la Solidarité-Urbain Rural décidée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse :

- AUTORISE le Président à signer le contrat de partenariat 2013-2018 avec les Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- APPROUVE la première répartition de crédits de Solidarité Urbain-Rural de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

2013.06.153 - MDPH - RAPPORT D'ACTIVITE 2012 - Communication

Conformément aux dispositions fixées par la convention signée entre le Conseil général et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le Président du Conseil général présente à la Commission Permanente le rapport d'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, pour l'exercice 2012. Ce document est joint en annexe à la délibération.

DIRECTION DES FINANCES

2013.06.154 - PARTICIPATIONS ET CONCOURS FINANCIERS

La Commission Permanente, dans le cadre des participations et concours financiers apportés par le Conseil général aux associations :

- DECIDE, au titre de l'année 2013, d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen Section des Ardennes
 - Association Départementale des Logis de France
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à l'application de ces décisions.

2013.06.155 - DACES - SUBVENTIONS AUX STRUCTURES AYANT TRAIT A L'EDUCATION

La Commission Permanente, dans le cadre des aides du Conseil général aux structures dont les compétences ont trait au domaine de l'éducation :

- DECIDE d'accorder des subventions :

- à l'association ACCUSTICA - (Acteurs de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en région Champagne-Ardenne), dont le siège social se situe à REIMS, pour l'organisation de la 22^{ème} édition de La Fête de la Science qui se déroule dans la région Champagne-Ardenne, du 9 au 13 octobre 2013,
 - à l'association MANANARA, dont le siège social est situé 5 rue Jean Zay à CHARLEVILLE-MEZIERES, pour le projet de soutien de l'enseignement primaire en brousse de Mananara-Nord, intitulé "l'accompagnement des maîtres FRAM Malagasy dans leurs activités professionnelles",
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir relatif à l'application de ces décisions.

2013.06.156 - DACES - AIDE AUX PÔLES SCOLAIRES

La Commission Permanente, dans le cadre de la politique d'aide du Conseil général à la constitution de pôles scolaires intercommunaux du premier degré :

- DECIDE d'attribuer à la Communauté de Communes de la Région de SIGNY LE PETIT une subvention pour l'extension de la restauration scolaire et d'un bloc sanitaire au pôle scolaire d'AUVILLERS LES FORGES ;

- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.06.157 - DACES - SOUTIEN AUX ACTIONS A CARACTERE EDUCATIF

Opérations "ECOLE OUVERTE" 2013

La Commission Permanente, dans le cadre de l'action du Conseil général en faveur des opérations « Ecole ouverte » 2013 :

- DECIDE de répartir l'enveloppe votée par l'Assemblée départementale de la manière suivante :

- 30 % de manière forfaitaire,
 - 70 % au prorata du nombre de journées-collégiens,
- DECIDE, pour les opérations organisées par cinq collèges du département, d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.06.158 - DACES - ACTIONS VOLONTAIRES EN DIRECTION DES ECOLES

Classes vertes - Quatrième répartition

La Commission Permanente, au titre de la participation du Conseil général aux frais de fonctionnement de "classes vertes" supportés par les établissements scolaires :

- DECIDE d'attribuer des subventions, selon la répartition figurant en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte permettant la mise en œuvre des décisions prises.

2013.06.159 - DACES - ACTIONS VOLONTAIRES EN DIRECTION DES COLLEGES
Programme "ECLAIR" - Année scolaire 2012-2013

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général en direction de deux collèges ardennais ayant, depuis 2006, le label "Ambition Réussite", devenu, depuis septembre 2011, le programme "ECLAIR" (Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) :

- DECIDE d'attribuer à chacun des collèges Le Lac à SEDAN et George Sand à REVIN une subvention pour la mise en place du programme "ECLAIR", au titre de l'année scolaire 2012-2013 ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

2013.06.160 - DACES - AIDES EXCEPTIONNELLES DE SCOLARITE
Année scolaire 2012-2013 - Quatrième répartition

La Commission Permanente :

- DECIDE d'attribuer des aides exceptionnelles de scolarité, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- DECIDE de procéder à l'annulation de l'aide exceptionnelle de scolarité attribuée à Mme LB, le 17 mai 2013, l'intéressée ayant abandonné ses études ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.06.161 - DACES - BOURSES D'ETUDES LINGUISTIQUES - Deuxième répartition 2013

La Commission Permanente :

- DECIDE d'attribuer une bourse d'études linguistiques, pour le séjour détaillé en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.06.162 - DACES - ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE
Subventions de fonctionnement 2013

La Commission Permanente, dans le cadre du soutien apporté, de manière volontaire, par le Conseil général aux établissements d'enseignement agricole privé ardennais :

- DECIDE d'accorder des subventions de fonctionnement :
 - au Lycée Agricole Privé de MAUBERT-FONTAINE
 - à la Maison Familiale Rurale de LUCQUY
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.06.163 - DACES - AIDES AUX FORMATIONS BAFa, BAFD et BNSSA
Quatrième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général en faveur des Ardennais suivant une formation BAFa (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) :

- DECIDE d'accorder des aides, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.06.164 - DACES - AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET COMITES
DEPARTEMENTAUX - Troisième répartition 2013

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général en direction du sport de masse :

- APPROUVE la répartition de crédits jointe en annexe à la délibération, pour le fonctionnement des associations sportives et des comités départementaux ;
- AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir avec les associations ayant bénéficié, en 2013, d'un cumul de subvention égal ou supérieur à 23 000 €, selon le modèle approuvé lors de la Commission Permanente du 12 avril 2013, ainsi que tout acte qui s'avérerait nécessaire.

2013.06.165 - DACES - SPORT SCOLAIRE UNSS - Subventions de fonctionnement 2013

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil général aux associations sportives des collèges, du Comité Départemental UNSS des Ardennes et de l'association sportive de l'antenne ardennaise de l'UFM :

- DECIDE d'accorder des subventions de fonctionnement, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.06.166 - DACES - MANIFESTATIONS SPORTIVES - Cinquième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général en direction du sport de masse :

- DECIDE d'accorder des subventions pour l'organisation ou la participation d'associations à des manifestations sportives, conformément à la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- APPROUVE, pour les associations ayant bénéficié, en 2013, d'un cumul de subvention égal ou supérieur à 23 000 €, les termes de la convention-type, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document, ainsi que tout acte à intervenir.

2013.06.167 - DACES - ASSOCIATIONS CULTURELLES, DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE - Troisième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général en direction des associations culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire, pour soutenir leurs activités régulières :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- APPROUVE, pour les associations ayant bénéficié d'un cumul de subventions égal ou supérieur à 23 000 € en 2013, les termes de la convention-type à intervenir, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document, ainsi que tout acte relatif aux décisions prises.

2013.06.168 - DACES - PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS "MA BOHEME" A CHARLEVILLE-MEZIERES

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général à l'équipement culturel en faveur des Communes, Groupements de Communes et Associations :

- PREND ACTE que la Communauté d'Agglomération de CHARLEVILLE-MÉZIERES a sollicité le soutien financier du Conseil général pour le projet de transfert de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), actuellement implantée rue Gambetta à CHARLEVILLE-MEZIERES, dans l'ancien bâtiment dortoir du collège Rimbaud ;
- DECIDE, dans le cadre de la demande de subvention auprès du FEDER, de donner son accord de principe au financement de ce projet, sous la forme d'une subvention qui serait versée sur trois exercices budgétaires (2015, 2016 et 2017).

2013.06.169 - DATE - AIDE AU CONSEIL STRATEGIQUE

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général au conseil stratégique en faveur des PME :

- DECIDE d'accorder une subvention au bénéfice de l'entreprise répertoriée en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

2013.06.170 - DATE - AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES PME ET AIDE A LA PARTICIPATION DES PME A DES MANIFESTATIONS COMMERCIALES EXTERIEURES A LA REGION

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général aux investissements des Petites et Moyennes Entreprises et aux PME participant à des manifestations commerciales à l'extérieur de la région Champagne-Ardenne :

- DECIDE, au titre de l'aide aux investissements des PME, l'attribution d'avances sans intérêt, remboursables en 7 annuités après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds, au bénéfice des entreprises répertoriées en annexes 1 et 2 à la délibération ;

- DÉCIDE, au titre de l'aide à l'embauche de personnes défavorisées ou handicapées, l'attribution de subventions, respectivement à la SARL CLIM SOL de LUMES, pour l'embauche d'un travailleur handicapé, et à la SARL CCT de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, pour l'embauche d'un travailleur défavorisé ;
- DECIDE, au titre de l'aide aux PME participant à des manifestations commerciales à l'extérieur de la région Champagne-Ardenne, l'attribution de subventions aux entreprises répertoriées en annexe 3 à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

2013.06.171 - DATE - AIDE AUX INVESTISSEMENTS D'ENVERGURE DES PME SAS ENERGY PLUS

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général aux investissements d'envergure des Petites et Moyennes Entreprises :

- DECIDE d'attribuer à la SAS ENERGY PLUS, en cours de création, pour la création d'une unité de production de granulés de bois à WADELINCOURT, incluant le stockage, l'emballage et l'aménagement d'un bâtiment, une avance sans intérêt, remboursable en 7 annuités après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds, pour la réalisation d'investissements, accompagnés de la création de 4 emplois sur l'année 2013, suivie de la création de 3 à 4 emplois sur les 4 années d'exploitation suivantes ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

2013.06.173 - DATE - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE Association AR EN AM

La Commission Permanente, au titre de l'implication du Conseil général dans le champ de l'économie sociale et solidaire :

- DECIDE d'allouer à l'association AR EN AM de WARCQ, afin de conforter son activité, les investissements réalisés, les emplois créés et sa trésorerie, une avance sans intérêt, remboursable en 7 annuités, le 1^{er} remboursement intervenant dès le premier mois suivant la date de versement de l'aide ;
- AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

2013.06.174 - DATE - DEVELOPPEMENT DE LA SARL AUX SAVEURS D'ARDENNES

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général à la création d'entreprises innovantes ou novatrices :

- DECIDE d'accorder à la SARL AUX SAVEURS D'ARDENNES, compte tenu des possibilités de développement de cette société dans le cadre de la nouvelle IGP (Indication Géographique Protégée) du Jambon Sec des Ardennes, des efforts consentis par les actionnaires, des investissements et embauches nécessaires à la croissance de l'entreprise, une avance à taux zéro, remboursable en 7 annuités, après un différé d'un an à compter du 1^{er} versement des fonds ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

2013.06.175 - DATE - CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES ARDENNES

La Commission Permanente :

- DECIDE d'accorder à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes, pour 2013, une subvention, hors rémunération pour l'instruction préalable des dossiers, décomposée comme suit :
 - Actions de promotion et de soutien à l'emploi, promotion des métiers et des entreprises artisanales et Exposition Nationale du Travail
 - Dispositif d'accompagnement et de suivi des créateurs et repreneurs d'entreprises
 - Orientation des jeunes vers les métiers de l'artisanat
 - Action "l'artisanat ouvre ses portes aux jeunes" durant la Semaine Nationale de l'Artisanat
 - Action de développement de la transmission/reprise d'entreprise et de la culture d'entreprise
 - Favoriser la création d'emplois et l'accompagnement

des entreprises dans la gestion des ressources humaines

- DECIDE de rémunérer, dans la limite du crédit inscrit au Budget Primitif de 2013, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'instruction préalable des dossiers qui lui sont confiés ;
- PREND ACTE que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat envisage la mise en œuvre d'une nouvelle action encore à l'étude, qui sera examinée lors d'une prochaine réunion ;
- AUTORISE le Président à signer la convention-cadre, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

2013.06.176 - DATE - UCIA DE VOUZIERS - 61^{ème} Foire de VOUZIERS

La Commission Permanente, au titre du développement économique :

- DECIDE d'accorder à l'Union Commerciale, Industrielle et Artisanale (UCIA) de VOUZIERS, pour l'organisation, du 9 au 12 mai 2013, de la 61^{ème} édition de la Foire de VOUZIERS, une subvention, représentant 6,14 % de la dépense prévisionnelle de l'opération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

2013.06.177 - DATE - SUBVENTIONS DIVERSES EN AGRICULTURE - Première répartition

La Commission Permanente, au titre des subventions diverses en agriculture :

- DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :
 - * à l'association Agrobio Ardennes pour l'organisation de la foire bio, les 8 et 9 juin 2013 à WADELINCOURT,
 - * à l'Association de Production Animale des Ardennes (APA 08) pour l'organisation du concours d'animaux de boucherie qui s'est tenu le 17 mars 2013, sur le site du foirail de RETHEL,
 - * à la Fédération des Syndicats d'Elevage du Cheval de Trait Ardennais pour l'organisation, en 2013, d'animations agricoles,
 - * à l'association des Parents d'Elèves d'Hargnies pour l'organisation, à HARGNIES, le 7 juillet 2013, de la 22^{ème} édition de la fête du Cheval de Trait Ardennais,
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir relatif à ces décisions.

2013.06.178 - DATE - APICULTEURS ARDENNAIS

Aide exceptionnelle à la sauvegarde et à la reconstitution des cheptels

La Commission Permanente, au titre d'une aide exceptionnelle du Conseil général à la sauvegarde et à la reconstitution des cheptels apicoles :

- DÉCIDE d'attribuer :
 - des subventions à six apiculteurs, selon la répartition figurant en annexe à la délibération ;
 - des avances sans intérêt à trois apiculteurs ayant fait ce choix, remboursables en sept annuités, après un différé d'un an à compter du versement des fonds ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

2013.06.179 - DATE - TRAVAUX CONNEXES LIES AU REMEMBREMENT

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général en faveur des associations foncières et des particuliers :

- DECIDE d'accorder une subvention, au titre des travaux connexes au remembrement, à l'Association Foncière de SIGNY LE PETIT ;
- DECIDE d'accorder une subvention à Monsieur J-M V dans le cadre du remembrement de TARZY ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.06.180 - DDS-PS/EP PE - AIDES AUX VACANCES EN CENTRES DE LOISIRS

Troisième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'aide volontaire du Conseil général aux vacances en centres de loisirs :

- DECIDE d'attribuer des subventions, selon la répartition figurant en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.06.181 - DDS - CONTRATS JEUNES MAJEURS DE PLUS DE 21 ANS (ASEB+LS)

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil général en faveur des jeunes majeurs de plus de 21 ans, inscrits dans un cursus scolaire ou une démarche d'insertion professionnelle :

- DECIDE d'accorder des aides, réparties comme suit :

- à Monsieur ASEB, né le 4 septembre 1992, actuellement en première année de DUT Technico-Commercial à l'Institut Universitaire de Technologie de TROYES, une aide pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 juillet 2014,
- à Madame LS, une aide complémentaire correspondant à la différence entre l'aide accordée le 23 novembre 2012 et le calcul effectué, suite à l'information de la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 juillet 2013,

- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2013.06.182 - DDS - PS IDS - ACTION VOLONTAIRE EN FAVEUR DU LOGEMENT

La Commission Permanente, dans le cadre de l'action volontaire du Conseil général en faveur du logement :

- DECIDE d'attribuer une subvention à la Maison Ardennaise pour la construction de 4 logements locatifs sociaux PLUS, de type 6, sis lieu-dit Les Hauts de Coupassay à MOUZON ;

- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de cette décision.

2013.06.183 - DDS-PS IDS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES A CARACTERE SOCIAL

La Commission Permanente, dans le cadre de l'action volontaire du Conseil général en faveur des structures à caractère social :

- DECIDE d'accorder des subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2013 :

- à l'association Soliceœur de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES,
- à l'association ESCALE de SEDAN,
- à l'association Initiales de CHAUMONT (52),
- à l'association SOS Amitié de CHARLEVILLE-MEZIERES,
- à l'association "Noël Ardennais des Privés d'Emploi les plus démunis" de CHARLEVILLE-MEZIERES, l'organisation du transport des familles étant également prise en charge,

- APPROUVE les conventions à intervenir avec les associations Soliceœur, ESCALE et "Noël Ardennais des Privés d'Emploi les plus démunis", telles qu'elles figurent en annexe à la délibération ;

- AUTORISE le Président à signer ces documents et tout acte à intervenir pour la mise en œuvre des décisions prises.

**2013.06.184 - DRI - AIDES A LA VOIRIE COMMUNALE
Commune de LANDRES ET SAINT GEORGES**

La Commission Permanente, au titre des aides à la voirie communale :

- DECIDE le transfert de la subvention accordée à la Commune de LANDRES ET SAINT GEORGES le 14 janvier 2011, pour des travaux de voirie rue de la Folie, au profit du SIVOM de la Région de BUZANCY, compétent en matière de voirie ;

- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir relatif à cette décision.

DIRECTION DES ROUTES ET INFRASTRUCTURES**2013.06.185 - AMENAGEMENT DE ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION - RD 7 HAYBES**

La Commission Permanente, au titre de l'aménagement de routes départementales en traverse d'agglomération :

- APPROUVE le transfert à la Commune de HAYBES de la maîtrise d'ouvrage de la partie des travaux concomitants incombant au Département, le long de la RD n° 7 en traverse d'agglomération, plus particulièrement, la réfection d'une partie de la chaussée sur l'emprise des travaux ;

- APPROUVE le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, telle qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et toute pièce relative à l'exécution de ces travaux.

DIRECTION DU PATRIMOINE

2013.06.186 - CESSION D'UNE PARCELLE SISE A THILAY A M. ET MME B

La Commission Permanente :

- DECIDE de céder à M. et Mme J-P B, domiciliés à THILAY, 17 rue Emile Faynot, la parcelle cadastrée section AI 234 de 1 820 m², en nature de friches et taillis, jouxtant leur propriété sise à THILAY, au prix conforme à l'estimation du Service du Domaine, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs ; Cette parcelle cédée n'étant pas située dans une zone aménagée, la présente vente résulte pour le Département du simple exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de remployer la valeur de son patrimoine au service de ses missions.
- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à intervenir.

2013.06.187 - PAD DE LUMES

Cession d'un terrain à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes

La Commission Permanente :

- DECIDE de céder à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA), représentée par son Président, M. LL, et dont le siège social est à PRIX-LES-MÉZIÈRES, ZAC La Poterie, un terrain d'environ 4 000 m² à prendre dans la parcelle cadastrée ZC 401, située sur le parc d'activités de LUMES, en vue d'y construire les bureaux du futur siège de la Fédération et des locaux de remisage de véhicules et de stockage de transformateurs, conforme au prix appliqué lors des cessions réalisées sur le PAD de LUMES et à l'estimation du Service du Domaine, conformément au plan joint en annexe à la délibération. Cette vente sera soumise au régime de la TVA sur marge, le Département étant assujéti à la TVA par déclaration du 23 février 2007 pour toutes les opérations concernant les parcs d'activités départementaux, et l'acquisition du terrain par le Conseil général n'ayant pas ouvert droit à déduction de TVA. Le terrain cédé étant situé sur un parc d'activités, le document d'arpentage sera pris en charge par le Département.
- AUTORISE le Président à signer le compromis de vente sous condition suspensive d'obtention du permis de construire, l'acte de vente, en cas de réalisation de la condition, ainsi que tout autre document relatif à cette cession.

2013.06.188 - CESSION DU CAMPING D'HAULME - Création d'une SCI par M. GM, Gérant de la Société RAIOLA GESTION IMMOBILIER

La Commission Permanente

AUTORISE le Président à signer l'acte de vente du camping d'Haulmé avec la Société Civile Immobilière en cours de constitution par M. GM, à la place de la SARL RAIOLA GESTION IMMOBILIER, dont le siège social est à BOUC BEL AIR (13), Plan Marseillais avec laquelle le compromis de vente a été initialement signé, ainsi que tout autre document relatif à cette vente.

2013.06.189 - CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DOUZY

La Commission Permanente :

- DECIDE de céder à Monsieur XG, domicilié 84 Route Nationale à DOUZY, une partie de la parcelle cadastrée AB n° 42, lieudit "Paquis de Boulacourt", d'une surface approximative de 125 m², jouxtant sa propriété, au prix conforme à l'estimation du Service du Domaine, les frais de géomètre et de notaire liés à cette cession étant à la charge de l'acheteur.
- La partie de parcelle concernée n'étant pas située dans une zone aménagée, la présente vente résulte pour le Département du simple exercice de la propriété sans autre motivation que celle de remployer la valeur de son patrimoine au service de ses missions.
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents relatifs à ce dossier.